



USAGES
PARCS ET JARDINS
(UPJ)
Horaire 2014

Article 3 – Horaire

Cet article est complété par le planning horaire ci-dessous :

Horaires 2013	Jours	Heures/ semaine	Heures/ jour	Heures totales
Du 1^{er} janvier au 16 février 2014 <i>8h00 à 12h00 et 13h00 à 16h30 jusqu'au 16 février 2014</i>	31	37 h 30	7 h 30	232 h 30
1^{er} janvier au 2 janvier 2014 (fériés)	2		8 h 30	17 h 00
Du 17 février au 19 octobre 2014 <i>7h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00 jusqu'au 19 octobre 2014</i>	166	45 h 00	9 h 00	1 494 h 00
18 avril et 21 avril 2014 (fériés – Pâques) 29 mai et 9 juin (fériés – Ascension + Pentecôte) 1^{er} août 2014 (férié – fête nationale) 11 septembre 2014 (férié – Jeûne genevois)	6		8 h 30	51 h 00
1^{er} mai 2014 (chômé) 30 mai 2014 (pont de l'Ascension) 12 septembre 2014 (pont du Jeûne genevois)	3		0 h 00	0 h 00
Du 20 octobre au 31 décembre 2014 <i>7h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30 jusqu'au 31 décembre 2014</i>	50	40 h 00	8 h 00	400 h 00
25 décembre 2014 (férié – Noël) 31 décembre 2014 (férié)	2		08 h 30	17 h 00
22 décembre 2014 (compensé)	1		0 h 00	0 h 00
Vendredi 19 décembre 2014 , arrêt de travail à 15h00				- 01 h 30
Totaux annuels	261			2 210 h 00

Les heures travaillées lors des ponts de l'Ascension et du Jeûne genevois doivent être payées à 125 %.